

ACTION HABITAT

LETTRE PRO ARTISANS

**6.200.000 €
DE SUBVENTIONS**

**330 LOGEMENTS
/ 5 ANS**

200 logements locatifs
+ 130 logements occupés
par leur propriétaire

DES AIDES JUSQU'À 60%
du montant des travaux

Le MARSAN
aggloMÉRATION

Amélioration de l'habitat

UN DISPOSITIF ambitieux DU marsan agglomération

Le Marsan Agglomération engage une politique de réhabilitation de l'habitat privé ancien jusqu'en 2016.

Des moyens financiers importants sont mobilisés et permettent, dès cette année, aux habitants, propriétaires occupants ou bailleurs du Marsan de bénéficier d'aides financières pour améliorer leur(s) logement(s).

Cette action, qui se déroulera sur 5 ans, va générer 15 millions de travaux sur le Marsan ! C'est l'artisanat local qui en bénéficiera.

Chaque artisan est potentiellement concerné, faites circuler l'information et mobilisez un parc immobilier dégradé.

Des travaux peuvent être réalisés dans ce cadre et profiter à l'ensemble de l'économie locale !

QUELS TRAVAUX ?

Différents corps de métiers sont concernés, précisons que les travaux d'entretien, seuls, n'entrent pas dans le champ des aides.

Pour les projets locatifs (logements déjà loués ou vacants et qui seront, après travaux loués) la subvention est calculée selon le niveau de dégradation.

Pour les propriétaires occupants, les travaux de mise aux normes, d'adaptation et d'économie d'énergie sont aidés sous conditions de ressources.

Travaux subventionnés :

- ✗ Les mises aux normes d'habitabilité,
- ✗ Les mises aux normes totales,
- ✗ Les économies d'énergie,
- ✗ L'adaptation aux besoins des handicaps et du vieillissement,
- ✗ Les transformations d'usage dans les bourgs...



Les Landes
capitale
**MONT
de MARSAN**

Agence
nationale
de l'habitat
Anah

HABITER
MIEUX
Une aide de l'Etat pour un logement économique et écologique

INVESTISSEMENT
D'AVENIR

RÉGION
AQUITAINE

DES SUBVENTIONS

Pour un effet de levier

Qu'il s'agisse de propriétaires qui occupent leur logement ou de projets locatifs, le potentiel de réhabilitation est important sur les communes du Marsan. Cette action habitat a pour objectif de mobiliser les propriétaires puis de leur démontrer que leur projet de réhabilitation est réalisable techniquement et qu'il peut s'équilibrer financièrement grâce aux différentes aides que le territoire a mobilisées pour les 5 années à venir : Agence Nationale pour l'Habitat, Marsan Agglomération, Ville de Mont de Marsan, Région Aquitaine.

Précision importante :

Ces aides sont cumulables avec les ECO-chèques de la Région Aquitaine, les premiers artisans landais sont formés (FEE BAT). Face aux différentes démarches administratives, une équipe est missionnée pour accompagner les porteurs de projets et leur faciliter les montages de dossiers nécessaires à l'obtention des aides. Son intervention ne génère pas de frais supplémentaires pour les propriétaires.

PROPRIÉTAIRE BAILLEUR	PROPRIÉTAIRE OCCUPANT	AIDE DE SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE	TOTAL
OBJECTIFS DE RÉHABILITATION	200	130	55
ANAH	2.781.875 €	883.500 €	88.000 €
Région	456.250 €	-	-
Marsan Agglo	1.146.250 €	222.900 €	27.500 €
Ville de Mont de Marsan	487.500 €	32.000 €	-
Partenaire énergie	90.000 €	-	-
TOTAL	4.961.875 €	1.138.400 €	115.500 €
			6.215.775 €

Témoignages d'artisans

“ J'ai été contacté par une famille montoise, propriétaire d'un immeuble situé en plein centre-ville. Seul le rez-de-chaussée de l'immeuble était exploité commercialement et les étages étaient vacants depuis de nombreuses années. Après avoir étudié la faisabilité technique et financière de l'opération avec le PACT des Landes, les propriétaires m'ont demandé de réaliser les devis pour la réhabilitation de 6 logements.

Cette opération n'est pas neutre pour mon activité et me permettra de me faire connaître. Les démarches administratives d'obtention de subvention seront finalisées en fin d'année et le chantier devrait démarrer début 2013 . ”



J'ai demandé à l'animatrice Céline Cabrignac de me préciser quels étaient les délais de paiement. Elle m'a rassurée dans la mesure où les propriétaires peuvent demander des acomptes de subvention en cours de chantier. Le solde des subventions est ensuite versé sur factures acquittées, 2 mois après la validation par le Pact de l'achèvement des travaux.

OÙ SE RENSEIGNER ?

Les informations diffusées par une équipe de spécialistes de l'habitat sont gratuites et sans engagement.

Aujourd'hui, les aides sont mobilisables et des permanences d'information sont assurées par le PACT des Landes Habitat et Développement à la Maison des Projets. Les personnes ayant un projet d'amélioration de l'habitat peuvent y obtenir de plus amples précisions. Les informations diffusées par une équipe de spécialistes de l'habitat sont gratuites et n'engagent pas les personnes intéressées.

Les permanences sont assurées tous les mardis et mercredis de 10h à 13h. Une fois par mois (le deuxième mardi), un thermicien informe spécifiquement les propriétaires qui le souhaitent sur les travaux d'économies d'énergie.

PACT des Landes habitat et développement

Numéro de téléphone au tarif local :

0974 760 142

urbanisme@pactdeslandes.org

LIEU DE PERMANENCES : MAISON DES PROJETS

4^{bis} place Charles-de-Gaulle - Mont de Marsan

Le Marsan Agglomération comprend 18 communes

